

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2002

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Espaces Lanessan et Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel - Travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le centre de la commune de Champagne au Mont d'Or fait l'objet de deux projets de requalification visant à améliorer son image et à créer un véritable espace public de qualité, il s'agit de la requalification de l'avenue de Lanessan (RN6) et de l'espace Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel.

Par délibération n° 2003-1021 en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable effectuée sur ces deux projets et a décidé l'individualisation d'une autorisation de programme partielle de 60 000 € afin de permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre de l'espace Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel. Cette délibération faisait également une présentation de la programmation financière.

Le présent rapport a pour objectif de faire une présentation des projets proposés et de mettre en place les crédits d'investissement nécessaires :

- d'une part, pour l'opération de requalification de l'espace Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel, opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine au titre des politiques d'urbanisme et d'espaces publics,

- d'autre part, pour la requalification de l'avenue de Lanessan (RN 6), opération sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, inscrite au contrat de plan État-Région (avec une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 15 %, sous la forme d'un fonds de concours qui fera l'objet d'une délibération spécifique approuvant la convention de financement, en application du contrat de plan, pour un montant de 146 850 € selon le scénario approuvé par le pôle politique des déplacements du 3 novembre 2003). La Communauté urbaine prendra en charge les travaux de compétences communautaires tels que les plantations d'alignement, la signalisation et le mobilier urbain.

Le projet de requalification de l'espace Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel

Ce projet prévoit la création d'une place publique, la place Kennedy, à l'angle de l'avenue de Lanessan et de la rue Juttet. Il s'agit de créer un véritable espace de centralité au cœur de la commune de Champagne au Mont d'Or dans un site aujourd'hui occupé essentiellement par les voiries, le carrefour avec la route nationale et du stationnement automobile. Ce projet est rendu possible en réorganisant le carrefour Juttet-Lanessan, tout en assurant le fonctionnement de celui-ci, et en proposant du stationnement à proximité immédiate de la place et du centre de Champagne au Mont d'Or, dans les rues requalifiées de Juttet, de la Mairie et Jean-Marie Michel.

La place Kennedy s'organisera en un espace central à caractère minéral accueillant un arbre de taille conséquente animant et structurant l'angle sud-est de la place ; l'essence choisie est le cèdre, essence emblématique des parcs des grandes propriétés de la commune.

Des petits espaces végétalisés viendront faire le pendant de cet espace minéral sur la façade ouest de la place, ces espaces étant des lieux plus intimes structurés autour de plantations et de bancs. Le projet de la place nécessite une régularisation foncière en cours de négociations ; cette régularisation devant se faire à titre gracieux, seuls les frais de notaire sont à prévoir dans l'opération pour un montant de 460 €.

Les requalifications des rues de la Mairie, Juttet et Jean-Marie Michel s'inscrivent dans les emprises existantes avec la création de stationnement en long ou en talon afin de rétablir le stationnement actuel.

L'estimation faite pour la réalisation de ce projet est de 1 100 000 € TTC se décomposant de la manière suivante :

- 972 000 € TTC pour les aménagements de surface (voiries et place), l'assainissement de surface et les postes de coordination sécurité, recollement, sondages et levés topographiques) ainsi que les frais de notaire,

- 128 000 € TTC pour les plantations, le mobilier urbain et la signalisation tricolore.

Les travaux devraient se dérouler sur l'année 2005.

Le projet de requalification de l'avenue de Lanessan

Ce projet concerne le réaménagement de l'avenue Lanessan (RN6), de la rue Joannès Chol à la limite de Lyon 9°. Le projet prévoit une requalification totale de la section centre comprise entre les rues Joannès Chol et Jean-Claude Bartet et des aménagements plus légers visant à assurer la sécurité des usagers et la fluidité du trafic dans la section sud.

L'estimation des travaux de compétence communautaire s'élève à 530 000 € TTC se décomposant de la manière suivante :

- 330 000 € TTC pour les plantations, le mobilier urbain et la signalisation tricolore,
- 200 000 € TTC pour l'assainissement de surface.

Les travaux devraient se dérouler pendant les années 2005 et 2006.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 17 mai 2004 et du Bureau restreint le 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1021 en date du 3 mars 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les projets de requalification de l'espace Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel et de l'avenue Lanessan à Champagne au Mont d'Or.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 3 mars 2003 pour l'opération n° 0778 -place Kennedy à Champagne au Mont d'Or- pour un montant de 60 000 € est complétée pour un montant total supplémentaire de 1 630 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 40 000 € TTC en 2004,
- 1 200 000 € TTC en 2005,
- 390 000 € TTC en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,